
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 17/1 (1990)

DOI: 10.11588/fr.1990.2.54169

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

d'analyser la mise en place de ce système, les très riches correspondances de Renard, Saint Moritz, Bonvalot, Granvelle sont la base de cette thèse intéressante.

Le premier traité sur les ambassadeurs que B. du Rosier composa en 1436 décrit les qualités nécessaires pour être ambassadeur et savoir représenter un prince, un état; Etienne Dolet un siècle après (1548) les reprend.

Intelligence, perspicacité, dévouement, savoir vivre... les qualités sont nombreuses sans compter la résistance physique et surtout la fidélité – Quiclet secrétaire en 1550 étant l'exception sur ce point.

Les ambassadeurs originaires de Franche-Comté(7), des Flandres(3), du Brabant(1), la plupart officiers ou parlementaires – bourgeoisie de petites villes bourguignonnes – ils sont tous à un moment ou à un autre membres du conseil d'état ou privé.

Clercs, juristes, hommes de lettres compétents, de ces humanistes, la carrière a besoin, ces ambassadeurs nommés par lettre de commission organisent leur maison (chapelain, maître d'hôtel, écuyer, valets de chambre) qui doit rivaliser avec celles de Venise ou des autres états, mais rarement la famille le suit dans sa mission. A son arrivée en France, lors de sa première mission, il est parfois accueilli avec honneur, à la Cour, mais le cérémonial n'est pas encore fixé.

La première entrevue avec le roi, généralement précédée d'un entretien avec le »principal ministre«, n'obéit pas à des règles précises, elle a lieu souvent à la sortie de la messe; lorsque les relations entre les deux pays se détériorent, des signes avant-coureurs l'accompagnent (courrier ralenti, intercepté, détourné) et lors de la rupture les ambassadeurs Valois et Habsbourg doivent en même temps quitter le territoire adverse.

Les ambassadeurs sont payés par la voie des Flandres, mais leur salaire n'arrive pas toujours ponctuellement. L'étude de la mise en place de cette administration est complétée par une analyse de l'évolution de la chancellerie et des secrétaires Gattinara, Lalemand, puis Granvelle qui s'impose peu à peu vers 1540; le conseil d'état des Pays-Bas est le lieu principal des décisions de politique extérieure.

Cette thèse n'est pas le récit des relations diplomatiques, fait déjà depuis longtemps, mais tente de systématiser la mise en place de cette administration nouvelle.

Il aurait été souhaitable de préciser un peu plus le cadre chronologique de cette étude qui s'arrête sans doute vers 1540 mais parfois se prolonge jusqu'en 1551, et voir si le Valois avait développé dans le même temps le même type d'administration: le personnel français paraît en effet avoir la même origine sociale, la dualité entre envoyés permanents et agents extraordinaires existe, la poste, les mécanismes bancaires de compensation pour payer ces »ambassadeurs«, le »secrétariat«, sont des pratiques courantes et leur comparaison aurait permis d'établir un modèle européen pour la Renaissance.

Jean-Daniel PARISSET, Paris

Filippo RANIERI, *Recht und Gesellschaft im Zeitalter der Rezeption. Eine rechts- und sozialgeschichtliche Analyse der Tätigkeit des Reichskammergerichts im 16. Jahrhundert.* 2 Bände, Köln/Wien (Böhlau Verlag) 1985, 542 p. (Quellen und Forschungen zur höchsten Gerichtsbarkeit im alten Reich, 17/I & 17/II).

Depuis longtemps déjà, la recherche en histoire du droit a porté une attention croissante à différents aspects de la structure et du fonctionnement des tribunaux. On s'est efforcé, en particulier, d'utiliser les actes des procès selon les méthodes de l'histoire quantitative. C'est-à-dire de procéder à un dépouillement exhaustif des dossiers des procès, et d'utiliser l'ordinateur. Il peut être intéressant en particulier de voir dans quelle mesure, à partir de la fin du Moyen Age, l'activité des tribunaux reflète les conflits d'une époque, et pénètre dans une société d'ordres. Mieux: on se trouve en possession d'un véritable indice de modernisation. Il

est possible de suivre, à partir de ces données, la progression, le développement de la puissance d'un Etat qui élabore, perfectionne et consolide ses structures. C'est donc à la limite de l'histoire sociale et de la sociologie juridique que se situe la thèse de M. Ranieri – thèse d'habilitation soutenue à l'Université Johann-Wolfgang-Goethe de Francfort-sur-le Main. Ce chercheur intrépide a entrepris d'étudier l'activité du Reichskammergericht au XVI^e siècle, c'est-à-dire en un temps où, pratiquement, s'achevait la réception du droit romain dans les différents territoires allemands. Il n'existait, sur le sujet, qu'une étude de Rudolf Smend, classique et solide monographie, mais datant de 1911, et des articles de B. Diestelkamp et de Jean-François Noël. M. Ranieri a utilisé les sources imprimées – un certain nombre de catalogues – et surtout il a procédé à une analyse quantitative des actes des procès conservés dans les archives. Il a dû surmonter une énorme difficulté. En effet, au cours du XIX^e siècle, après la dissolution des archives du Reichskammergericht qui siégeait non plus à Spire, mais à Wetzlar, quelque 75 000 actes, à la suite de partages, d'échanges et de transactions diverses, se trouvèrent dispersés dans plus de cinquante dépôts, en Allemagne et à l'étranger, de Liège à Dresde, de Lübeck à Strasbourg. Ainsi, les archives municipales d'Aix-la-Chapelle conservent 1800 actes, celles de Cologne 2000, celles de Darmstadt 4300, et nos archives départementales du Bas-Rhin 1554 ... Bien entendu, ne serait-ce qu'à cause des pertes, il ne pouvait, être question que d'une reconstitution partielle. Elle n'en est pas moins large et M. Ranieri a consacré le second volume de sa thèse à la présentation graphique et chiffrée – très parlante – de ses résultats. Rien n'y manque, semble-t-il, pas même une statistique concernant la durée de ces procès en appel: jamais moins d'un an, le plus souvent, d'abord, entre un et deux ans, puis entre trois et cinq, puis entre six et dix, quelquefois plus de trente ans, et même plus de cinquante ans ... (II, p. 409). Certains historiens du droit se sont demandés si les modèles élaborés en histoire économique – les fluctuations à période longue, notamment – ne se trouvaient pas également valables pour d'autres domaines de la vie, en particulier pour l'évolution judiciaire et juridique de l'Europe. M. Ranieri penche pour l'affirmative (p. 151) et évoque, à l'appui de son opinion, le développement du groupe socio-professionnel des juristes, la montée en nombre et en puissance – et en dignité – des doctores legum. Le droit tend alors à intégrer, de façon croissante, tous les aspects de la vie, et en particulier les conflits sociaux – depuis la guerre des paysans, ainsi que l'a montré W. Schulze. Grâce au travail de M. Ranieri, il est possible de mesurer l'efficacité du privilège de non appellando, dont jouissent certains seigneurs territoriaux (p. 187).

D'excellentes cartes présentent les progrès de la pénétration de la justice impériale en Allemagne du Nord, et son recul dans les territoires frontaliers de l'Ouest et du Sud. Encore qu'il soit »particulièrement curieux de constater que les Trois-Evêchés n'ont jamais autant plaidé devant l'Empire que depuis ce que l'on considère volontiers comme leur rattachement de facto à la Couronne de France ... On ne saurait assez souligner l'extinction extrêmement lente des sentiments d'appartenance politique dans le monde d'Ancien Régime« (Jean-François Noël). Des analyses de M. Ranieri, il apparaît que le Reichskammergericht a connu, dans son fonctionnement, au cours du XVI^e siècle, une mutation d'une importance considérable. Au temps de sa fondation (fin du XV^e) il constituait une instance judiciaire à l'usage de la couche supérieure de la bourgeoisie alors en formation dans les villes de l'Ouest et de la Haute-Allemagne. En même temps, il était chargé du maintien de la paix publique dans les différents territoires. Avec les difficultés d'ordre confessionnel, survenues entre 1530 et 1550, son activité se trouva accrue par des procédures traditionnelles, certes, mais de plus en plus fréquemment, par des problèmes politiques. Puis, après 1550, on vit s'accroître le nombre des procès, d'une part, entre Stände, et d'autre part, entre les seigneurs territoriaux et leurs sujets, ceux-ci supportant mal les premières pratiques absolutistes de ceux-là. A la fin du siècle, le Reichskammergericht avait perdu une partie importante de sa fonction originelle d'instance d'appel pour les sujets de l'Empire, et il se présentait davantage comme un organisme de contrôle des pouvoirs des Stände. Ses efforts en vue d'assurer la paix à l'intérieur des

seigneuries territoriales, et l'extension de son domaine effectif d'appel dans le Nord de l'Allemagne montrent que les structures politiques et sociales du Saint-Empire tendent à s'intégrer dans un cadre juridique de plus en plus net. Un fait chiffrable montre que le caractère »ständisch« de la juridiction du Reichskammergericht s'est accentué dans le courant du siècle: l'élévation des sommes qui ont fait l'objet d'un litige ayant entraîné un appel à Spire.

L'ouvrage de M. Ranieri présente certaine technicité. Mais sa lecture est très enrichissante. Il comporte d'importantes bibliographies, utiles pour de nombreux autres sujets de recherche. Et l'on apprécie les comparaisons constamment opérées par l'auteur avec d'autres pays européens.

René PILLORGET, Paris

Jean-Pierre BABELON, *Nouvelle Histoire de Paris. Paris au XVI^e siècle*, Paris (Diffusion Hachette) 1986, 626 S.

Als Karl V. 1540 Paris besuchte, soll er ausgerufen haben: »Das ist keine Stadt, sondern eine ganze Welt«. An die Darstellung ihrer Geschichte im 16. Jahrhundert hat sich Jean-Pierre Babelon herangewagt und eine glänzende, den Forschungsstand zusammenfassende Stadtgeschichte verfaßt. Hervorragend ausgestattet und reich bebildert, mit einem umfangreichen chronologischen, verwaltungstopographischen und prosopographischen Anhang und einer über sechshundert Titel umfassenden Bibliographie ist dieser Band ein Nachschlagewerk und eine lebendig geschriebene, lesbare Darstellung.

Selbstverständlich können in einem solchen Band nicht alle Aspekte gleichermaßen umfassend abgehandelt werden; er spiegelt Stärken und Schwachpunkte der Forschung wider. Die Ausführungen zur Stadtentwicklung, zur Architekturgeschichte und Veränderung des ästhetischen Geschmacks und Baustils unter dem Einfluß der italienischen Renaissance zählen zu den stärksten Abschnitten des Bandes. Sie profitieren von den profunden Spezialkenntnissen und den persönlichen Forschungsbeiträgen des Verfassers, der deutlich zeigen kann, daß die urbanistische Dynamik das gesamte 16. Jahrhundert hindurch anhält und auch durch die Wirren der religiösen Bürgerkriege nicht gebrochen wird.

Dies gilt ebenso für das Anwachsen der Bevölkerung, die er – nach Abwägung und Diskussion der verschiedenen Ansätze, eine Schätzung vorzunehmen – auf etwa 350 000 beziffert, wobei er jedoch betont, auf welchem unsicherem Boden sich derartige Schätzungen bewegen. Der wirtschafts- und sozialgeschichtliche Teil kann sich auf die Forschungen zur Preis- und Lohnentwicklung etwa von Micheline Baulant stützen; weniger gut sieht die Forschungslage für Handwerk und Gewerbe, das Leben der Korporationen und Bruderschaften, für die sozialgeschichtliche Untersuchung der Mittel- und Unterschichten aus – Babelon muß sich hier mit allgemeineren Aussagen begnügen.

Im letzten Teil über die religiösen Konflikte und Bürgerkriege arbeitet Babelon gut die verschiedenen Ansätze zu einer Reform der Kirche, die Verbreitung der Lehren Luthers und deren frühzeitige Bekämpfung durch den Hort der Orthodoxie, die Sorbonne und in ihrem Gefolge das Pariser Parlement, heraus. Es wird jedoch weniger klar, wie und warum sich in den 1550er Jahren die Lehren Calvins gegenüber den Ideen Luthers durchsetzen konnten. Ein deutlicheres Bild zeichnet Babelon von den traditionellen Formen der Volksfrömmigkeit, dem Bilder-, Heiligen- und Reliquienkult, die in der letzten Zeit ein breiteres Interesse in der Forschung gefunden haben. Die Anhänger der reformatorischen Lehren schufen sich mit ihren bilderstürmerischen Aktionen Todfeinde in den unteren, von den Bettelorden beeinflussten Volksschichten. Diese Todfeindschaft zieht sich wie ein roter Faden durch die Jahrzehnte voll blutiger Konflikte, von den Verfolgungen der 1550er Jahre über die Bartholomäusnacht bis zur Herrschaft der radikalen »Ligueurs« in der Endphase der Bürgerkriege. Diese abschließende Phase kann Babelon dank der neueren Untersuchungen von Robert Descimon,